289.854 Paquet de brochures.
694.414 Réimpression.
361.283 Flacon odeur monture argent (don du citoyen Fontaine, à Paris).
27.366 Porte-Photographie de poche, cuir russe.
309.437 Un sac de dame, cuir rare.
1.072.378 Boîte compas.
384.738 Porte-Montre nickel et cent cartes visite.
32.351 Une carabine (don du Syndicat des cartouchiers de Seine-et-Seine-et-Oise).
901.449 Un réveil-matin, Baby.
2.114.666 Paquet de brochures.
290.401 Baromètre émeraude.
223.342 Deux volumes (En dehors, Zo d'Axa) : Critique sociale, Blanqui.
205.243 Nécessaire maroquin.
1.255.233 Une chemise et pantalon, dentelle.
1.254.224 Un litre muscat (don de l'*Espérance*, St-Denis.)
419.754 Bague or, perles fines, don des ouvriers des [illegible], rue de Gergovie.
94.651 Une machine à coudre, valeur 150 fr., don des Syndicats : métallurgistes de Rive-de-Gier, métallurgistes d'Auxerre, cuivre de Lyon, [illegible] des chemins de fer, section Paris-Nord.

(*A suivre.*)

GROUPE SOCIALISTE

des voyageurs et représentants de commerce de France

Les adhérents au groupe, présents à l'assemblée générale semestrielle du 30 décembre 1896, persuadés que la diffusion des idées socialistes est seule susceptible d'amener le remède au malaise social actuel — effet de la concurrence inégale du capital et du travail — s'engagent à continuer leur propagande en toutes circonstances et par tous les moyens en leur pouvoir.

Ils adressent à leurs collègues des sections région les l'expression de leurs sentiments de solidarité et leurs encouragements dans la lutte.

Désireux de contribuer à la prospérité de la verrerie ouvrière d'Albi, ils s'engagent à faire la propagande nécessaire pour aider à l'écoulement de ses produits.

Pour le groupe et par ordre,
Le Secrétaire,
LADIGNAC

Adresser les adhésions et cotisations au secrétariat général, 18, boulevard de Belleville (Paris).

ROUBAIX

LE SERMENT

Scène à faire

1er tableau

UNE VOIX. (*caverneuse*). — Tu as juré de nous appartenir jusqu'à la mort. Est-ce vrai ?

DEUXIEME VOIX, *entre Coupez*. — C'est vrai, mais j'ai juré, ailleurs, autre chose.

LA VOIX, *terrible*. — Quoi ?

L'AUTRE, *larmoyant*. — D'être fidèle au Parti ouvrier.

LA VOIX. (*Narquoise*) Parti ouvrier ? Connais pas ! Ou plutôt, connais trop... C'est l'ennemi !...

L'AUTRE. — Que dites-vous, maître ?

LA VOIX. — Parfaitement ! Un parti de râpés. Pas le sou ! Il m'a refusé un bureau de tabac. Faut le lâcher...

L'AUTRE. — Mais, j'ai juré... j'ai signé et puis... ma place.

LA VOIX. — Faut le lâcher, mille pipes ! La solidarité te l'ordonne.

L'AUTRE. — Je lâcherai.

LA VOIX. — Nous prenons acte. Il était temps « sais-tu ! » Les purgeurs te guettaient.

(*L'autre va s'asseoir, blême, suant la peur, d'affreuses coliques l'agitent, heureusement il a un cœur...*)

2e Tableau

LA VOIX. — Concierge ! Introduisez le second !

(*Entre un petit monsieur les yeux bandés la moustache cirée*).

LA VOIX. — Tu jures d'obéir aux ordres que je vais te donner.

LE SECOND. — Ça rapportera ?

LA VOIX. — Tu seras sous-préfet !

LE SECOND. — Je jure, je jure, je ju... je...

LA VOIX. — Tu vas démissionner.

LE SECOND. — Oui, mais je voudrais bien être sous-préfet avant.

LA VOIX. — Pas-possible.

LE SECOND. — Alors, je reste.

LA VOIX. — Malheureux ! Sais-tu bien le sort qui t'attend ? Ignores-tu que l'Autre, plus vigoureux que toi pourtant, a coupé dans le pont ?

LE SECOND. — S'il a coupé, j'aurais tort de ne pas couper. Je démissionnerai mais il faut que je choisisse mon moment.

LA VOIX. — Je te donne huit jours.

LE SECOND. — Non ! dix...

LA VOIX. — Hue !

LE SECOND. — Je ferai appel devant le Conseil...

LA VOIX. — Municipal ?

LE SECOND. — Non !

LA VOIX. — (*ricanant*) d'Etat ?

LE SECOND. — Non ! On l'a fait pour nous.

LA VOIX. — Alors !

LE SECOND. — Devant le conseil du bord !

LA VOIX. — Il n'y a pas de « bord » ici. Nous sommes tous au fond de la mare, et il faut nous en sortir. Tu as neuf jours !

LE SECOND. — Maître ! La solidarité m'en fait un devoir. Je vous repêcherai.

M. EUGÈNE MOTTE. — Moi aussi !

LA VOIX. — Silence ! C'est pour vous qu'on travaille...

(*Les bougies s'éteignent. Dans la chambre à côté, les rédacteurs de la* **Croix**, *du* **Journal de Roubaix** *et de* **l'Avenir**, *entonnent un TE DEUM !*)

Un accident

Un accident s'est produit hier matin à la maison d'habitation de M. François Roussel, rue Nain. Un domestique, César Gheldof, âgé de 40 ans, est tombé à travers d'une trappe située au premier étage.

Il s'est fracturé la jambe et l'épaule. Il a été soigné par un docteur, puis transporté à l'hôpital.

Une arrestation

Nous avons parlé hier d'une rixe qui avait eu lieu le jour de l'an rue de l'Epeule, et dans laquelle un nommé Jean-Baptiste Herman avait été blessé.

Une arrestation a été opérée hier à ce sujet. C'est celle d'un nommé Julien Rose, âgé de 19 ans, demeurant rue de l'Epeule, cour Saint-Eloi. Il a été incarcéré au dépôt de la rue des Arts.

Meubles de cuisine : GALERIES LILLOISES

Combats de coqs

Les habitués s'étaient donné rendez-vous dimanche chez Oscar Savary, rue du Tilleul, 31, pour assister au rendage de la partie engagée contre Mortier. Voici les résultats de cette partie :

Savary a gagné les trois paires à l'attaque. Mortier avait gagné les trois paires dont Savary est resté vainqueur.

— Beaucoup de monde chez Emile Dombrin, rue de Maubeuge, pour voir jouer la belle partie contre le Clairon des Zouaves. Dambrin a gagné les 1re et 2e, perdu la 3e paire.

Les paris n'ont pas fait défaut

— Aujourd'hui lundi 4 courant, chez Dambrin, rendage de la partie engagée chez Calonne. Mise au parc à 6 heures.

— Aujourd'hui lundi 4 courant, à l'Ours, rue Pellart, 2,3 mort. L'Ours, Florin et Cie contre Louis de la Boule noire. (Tous poulets).

— Il y avait beaucoup d'amateurs dimanche chez Dannels à l'Abondance, rue de Mouveaux, pour assister à la belle partie contre Milescamps, de Mouveaux. Il s'agissait d'un 215 p. 30 fr. avec paris de plaisir à 5 fr. Dannels a gagné les trois paires.

Une grande animation n'a cessé de régner pendant toute la durée du combat. Les paris ont été nombreux.

— Un beau combat de coqs a eu lieu dimanche au Prado, boulevard de Beaurepaire contre Dassart, dit Calonne. Le Prado a perdu les trois paires. Nombreux paris.

Mouvement ouvrier

Le groupe la Fraternité Sociale se réunira aujourd'hui 4 janvier, en son local habituel, boulevard de Strasbourg.

Distribution des cartes d'adhérents. Présence indispensable.

TOURCOING

Violences légères

Contravention pour violences légères et rassemblement a été dressée à la charge du nommé Ovaert, Polydore.

Comité exécutif

Le Comité exécutif du Parti ouvrier se réunira mercredi soir à 8 heures, à la *Brasserie sociale*, rue du Haze.

Théâtre de Tourcoing

Aujourd'hui lundi 4 janvier, représentation exceptionnelle : **Le Grand Mogol**, opéra comique en 4 actes.

Bureaux à 8 heures. Rideau à 8 h. 1/2.

MOUSCRON (*Belgique*). — *Assassinat.* — Dans la nuit du 1er au 2 janvier, un crime horrible a été commis à Mouscron. Une septuagénaire, Mme Deruckie, a été assassinée dans sa chambre par des individus restés inconnus.

Le vol a été le mobile du crime.

Malgré l'enquête active menée par la justice, le ou les auteurs de ce crime ne sont pas encore connus.

Articles ménage : GALERIES LILLOISES.

Vagabondage

Fernand B..., rattacheur, sans domicile fixe, a été mis en état d'arrestation sous l'inculpation de mendicité, rébellion et vagabondage.

LILLE

Parti Ouvrier. — Section Lilloise

Avis aux trésoriers

Les comités sont priés de faire verser au plus tôt au Trésorier général toutes les cotisations reçues et fonds de caisse.

Gendarmes et religieuse fraudeurs

Dans un de nos précédents numéros, nous avons relaté l'arrestation de deux gendarmes surpris en flagrant délit de fraude. Ce n'est pas à la porte d'Arras que le procès-verbal a été dressé contre les deux pandores, mais au bureau de l'octroi de Lezennes (au Mont-de-Terre) par les préposés à ce bureau.

Il paraît que ce n'est pas la première fois que ces agents de l'autorité introduisaient en fraude de l'alcool. Aussi, la Régie est décidée à donner suite au procès-verbal.

Le même jour, à l'arrivée du train de Paris, les employés de l'octroi de service à la gare de Lille, remarquaient une jeune religieuse aux allures et à la démarche embarrassées qui, au lieu de suivre les autres voyageurs, sortait par la porte d'entrée. Interrogée pour savoir si elle avait quelque chose à déclarer à l'octroi, la petite nonne répondit négativement ; mais lorsque les employés de l'octroi lui firent remarquer l'énorme bosse qui disgraciait ses formes, elle avoua qu'elle avait un paquet dont elle ignorait la contenance, puis elle ajouta qu'il devait contenir des... bonbons.

Sommée de montrer le dit paquet, elle sortit de dessous ses... son voile un volumineux jambon fumé enveloppé de papier.

Et notre pauvre religieuse fut obligée de reconnaître la fraude qu'elle avait tenté de commettre.

Procès-verbal a été dressé, mais nous ignorons s'il s'agissait d'un jambon de sanglier ou de cochon. Il devait parvenir de Mayence.

Une chute malheureuse

M. Eugène Vandendorpe, cordonnier, demeurant cour Donze, 4, est tombé si malheureusement dans son escalier, samedi soir, qu'il s'est fracturé le genou droit.

Il a été transporté à l'hôpital de la Charité.

Porte-Carte trouvé

Il a été trouvé, rue Jacquemart-Giellée, un porte carte cuir marqué M. D. et contenant des cartes de visite au nom de Mlle Maria Delcourt. Le réclamer au *Réveil du Nord*.

Un vol rue Rabelais

Mme Desmet, cabaretière, rue Rabelais, 44, a eu la désagréable surprise de voir toute sa garde-robe dévalisée. Ayant porté plainte à M. le Commissaire de police du 9me arrondissement, la voleuse, une nommée Elise Martelet, vient d'être arrêtée.

Elle a été écrouée à la maison d'arrêt après interrogatoire du parquet.

Une rixe

Pierre Tomaert, tisserand, rue Saint-Sauveur, 3, et Léonard Dupon, cité Lefebvre, 15, sont d'une violence extrême quand ils ont bu de chopes ou des verres de genièvre. S'étant pris de querelle, ils se sont flanqué une tournée formidable, les coups ont laissé des marques.

Tous deux ont été arrêtés par le commissaire du 8e arrondissement et écroués à la maison d'arrêt.

AVIS IMPORTANT

En présence des contrefaçons et imitations, de plus en plus nombreuses, dont l'excellent **Vin de Banyuls-Trilles** est fréquemment l'objet, nous engageons les consommateurs de cet apéritif sans rival, à exiger PLUS QUE JAMAIS l'étiquette sur la bouteille, et afin d'éviter toute confusion, à demander non pas un BANYULS mais UN BANYULS-TRILLES.

DANS TOUS LES CAFÉS ET LES BONS ESTAMINETS

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LENS. — *Souvenir Français.* — Le comité de direction de la section du Souvenir français à Lens se compose pour l'année 1897, de MM. André Déprez, sénateur, président d'honneur ; le commandant Spriet, président ; Boutillier, ingénieur au chemin de fer du Nord, secrétaire ; et MM. Barbet, capitaine d'artillerie en retraite, Dinoire, ingénieur, Caudron, ouvrier mineur, Cayet notaire, Delbarre, chef de gare, Deleau, négociant, et Singeot brasseur, membres.

Patron et usurier. — Non, vrai, il est à croire que la gent patronale veut à toute force et par tous les moyens possibles, donner aux ouvriers des arguments pour défendre leur cause, si toutefois ils en manquaient.

Oyez plutôt, chers lecteurs, la conduite d'un sieur François Cyprs, entrepreneur de terrassements et de déchargement de betteraves.

Il y a quelque temps, cet honnête patron demandait, par la voie des journaux, des ouvriers *déchargeurs de betteraves*, à raison de 0,30 c. l'heure. Aussitôt, les pauvres diables d'affluer ; nombre d'entre eux ne connaissaient pas Lens et s'enquirent auprès de leur patron, pour trouver un gîte. Celui-ci, qui avait prévu la chose, les logea à son domicile.

Comme bien on pense, plusieurs ouvriers furent obligés de demander quelque avance. Quel ne fut leur désappointement, le samedi de la paie, de voir afficher, dans le domicile patronal, une note ainsi conçue :

« Tout ouvrier qui aura dans la quinzaine reçu un acompte aurira une retenue de 10 0/0 sur son salaire. »

Cette note d'une calligraphie irréprochable était due au beau-fils de M. Cyprs.

Que pense-t-on d'une semblable conduite ?

N'est-ce pas qu'ils sont tous les mêmes !...

ANNEZIN-LES-BÉTHUNE. — *Suicide.* — M. Charles Dumetz, 42 ans, porion à la fosse N° 1 des mines d'Annezin, près de Béthune s'est pendu au fond de la fosse. Ce suicide est attribué à des chagrins domestiques. On a trouvé sur une feuille de son calepin l'inscription suivante : « Je meurs de honte : je n'en veux à personne » M. Dumetz laisse une veuve et deux enfants.

RELY. — *Terrible accident.* — La femme Nestor Dehurtevent, née Flavie Hanot, originaire de Liettres, âgée de 54 ans, demeurant seule à Rely, a été prise d'une crise nerveuse en rentrant chez elle jeudi vers 9 h. du soir ; elle est tombée la tête dans le feu de bois qui brûlait dans sa cheminée. La fumée qui s'échappait de la maison a attiré les voisins qui ont forcé une fenêtre et ont trouvé la femme Dehortevent, la tête entièrement carbonisée et les vêtements en flamme.

BEUVRY. — *Vol.* — Pendant que la demoiselle Anaïse Chavatte, qui demeure seule au hameau de Gorres, à Beuvry était partie travailler en journée, une de ses voisines s'est introduite chez elle en brisant un carreau à une fenêtre et a enlevé un livret de caisse d'épargne et une somme de 130 francs qui était cachée au milieu d'une pile de linge.

LIETTRES. — *Incendie.* — Un commencement d'incendie s'est produit chez M. Gustin Despretz, cultivateur et cabaretier à Liettres. Le feu a pris sous un hangar, mais a été rapidement éteint.

HENIN-LIETARD. — *Vol.* — M. Allart, commissaire de police, a verbalisé contre la demoiselle Adeline Creton, 18 ans, sans profession, qui a soustrait à M. Jules Colpin, une somme de 154 fr. et contre l'ouvrier mineur Michel Brachot, 22 ans, amant de la fille Creton, comme complice de ce vol. La police malgré ses recherches n'a pu découvrir la fille Creton et Brachot qui ont pris, dit-on, la fuite en Belgique.

BRUAY. — *Accident.* — Augustin Paillard, 47 ans, demeurant à Divion, ouvrier à la fosse n° 5 des mines de Bruay, travaillait dans une fosse de la 9, veine levant, quand il fut atteint par un bloc de pierre qui se détacha du toit et blessé à la tête et à la jambe droite. Le blessé a été transporté à l'hospice Sainte-Barbe.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

SOUCHEZ. — *Médaille.* — Le nommé Cattelet, facteur rural à Souchez, vient de se voir attribuer par M. le Ministre des postes et télégraphes, une médaille de bronze pour les trente années de bons et loyaux services qu'il compte dans cette administration, indépendamment de sept ans de service militaire. Nos félicitations à ce modeste fonctionnaire.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

NIELLES-LEZ-BLEQUIN. — *Infanticide.* — Une servante de ferme, Cornélie Foulon, au service de M. Delhelle, a été arrêtée par la gendarmerie : cette fille est accusée d'infanticide commis dans la nuit du 30 au 31 décembre.

CALAIS

Conseil municipal

Séance du 29 Décembre 1896 (suite).

Recettes extraordinaires. — A propos de l'article 4 du budget des recettes extraordinaires, deux centimes 6/10 additionnels au principal des quatre contributions directes, pour construction d'un groupe scolaire, place de la République.

M. Darquer demande la suppression de cet article, sous prétexte que l'emprunt n'est pas fait, et qu'ayant été accordé pour la construction d'un groupe scolaire sur la place de la République, on ne peut pas l'effectuer pour un nouveau projet.

Le citoyen Salembier, maire, répond que l'emprunt a d'abord été voté par l'ancien Conseil ; qui n'était pas à cette époque de cet avis. Aussi l'administration compte-t-elle présenter au Conseil un nouveau projet qui comprendra la construction d'une école supérieure ailleurs que sur la place de la République et d'écoles maternelles dans différents quartiers.

La discussion se prolonge.

Le citoyen Lamercier, MM. Delsart et Dewattre, prennent tour à tour la parole.

Enfin le maire veut mettre l'article 4 aux voix.

Le tour de scrutin par bulletin ayant été demandé, le maire déclare que les bulletins bleus seront pour l'adoption, les blancs contre.

Le citoyen Delcluze, s'écrie nous resterons les bleus.

Cet article est adopté par 20 v. contre 6, les 6 réactionnaires.

On adopte ensuite les budgets récapitulatifs des recettes ordinaires et des recettes extraordinaires, soit au total 1.463.377 fr. 40.

L'article 1er du budget des dépenses est ensuite adopté après une protestation du citoyen Sinclair, concernant les appointements supérieurs à 3.600 fr. et une réponse du citoyen Salembier.

A l'article 3, M. Darquer qui paraît être le porte parole de la minorité réactionnaire demande la suppression de l'article.

Frais de représentation du maire — M. Darquer demande la suppression de ces frais de représentation qui une fois adoptés pourraient entraîner des votes inutiles et onéreux.

Le citoyen Salembier déclare qu'il est partisan de l'indemnité accordée aux élus municipaux, il est en cela d'accord avec le programme du Parti ouvrier.

D'ailleurs qu'est-ce 100 fr. pour une administration ouvrière, lorsque l'on voit des villes comme Lyon et Bordeaux accorder à leur maire des 30,000 fr. de frais de représentation.

Ce sont pourtant des municipalités bourgeoises.

Cet article mis aux voix, est adopté par tous les conseillers socialistes, les réactionnaires seuls votent contre.

Accident. — Avant-hier, vers 2 heures du soir, un cheval attelé à une voiture à deux roues, conduit par M. Malmy, marchand charcutier, demeurant à Guisnes, s'est abattu en passant rue d'Orléans. Dans sa chute, le cheval s'est blessé aux pieds de devant. Aucun accident de personne n'a été signalé.

Chute d'un vieillard. — M. Sauce Louis, âgé de 76 ans, journalier, rue Racine prolongée, 55, revenant hier du bureau de bienfaisance, est tombé, quai du Commerce, en face le domicile de Mme Lavoix. Cette dame a immédiatement donné des soins à ce vieillard, qui a été ensuite reconduit à son domicile, en voiture de place. Son état est satisfaisant.

Ivresse. — B... J..., âgé de 27 ans, wapeur, a été mis en état d'arrestation pour ivresse manifeste, en récidive légale.

Vol. — E. D., âgé de 16 ans, a été également arrêté, pour vol d'un mannequin d'une valeur de 10 fr. habillé d'un complet de velours de 12 fr., commis au préjudice de M. Gamblin, marchand de nouveautés rue Lafayette.

Mouvement Ouvrier

Chambre syndicale de l'Industrie textile de Lille et environs. — Lundi 4 janvier, réunion publique et contradictoire, rue Sadi-Carnot, 135, à la Femme à Barbe, avec le concours des citoyens Dupied Louis, secrétaire du syndicat et Albert Inghels, membre du syndicat.

Nous y invitons tous les ouvriers et ouvrières de la Société cotonnière.

Parti ouvrier. — Tous les membres de la Section sont priés de se réunir le lundi 4 janvier 1897, à 8 heures du soir, dans leurs comités de quartiers. Très urgent.

Comité du Réveil social. — Réunion extraordinaire le lundi 4 janvier, à 8 heures du soir, rue du Pont du Lion d'Or, chez André Cleenewerck.

Ordre du jour : Elections municipales ; service d'affichage et porteur de bulletins ; compte-rendu du délégué. Présence indispensable. Très urgent.

Chambre syndicale des ouvriers de l'abattoir de Lille. — Assemblée générale lundi 4 janvier, à 6 heures du soir, au siège au Furnimback.

Ordre du jour. — 1° Réception de nouveaux adhérents ; 2° Don à la société ; 3° Questions diverses.

Chambre syndicale des charpentiers-menuisiers. — Assemblée générale, le lundi 4 janvier 1897, au siège du syndicat, rue de la Vieille Comédie, 25, à 7 heures précises du soir.

Ordre du jour. — Question pour la Fédération.

Les camarades qui voudraient rentrer au syndicat peuvent se faire inscrire les jours d'assemblée.

Cercles l'Union radicale-socialiste. — Assemblée générale le lundi 4 courant, au siège, estaminet des Sans-Soucis, 58, rue de Tournai, à 8 h. 1/2 précises.

Ordre du jour : Réception des nouveaux membres, paiement des cotisations, élections municipales du 17 janvier 1897.

Théâtre-Concert des Variétés

Tous les soirs, à 8 heures 1/2, grand spectacle-concert. Troupe excellente et brillant orchestre.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand Théâtre de Lille
(Direction A. MONTFORT).

Bureaux à 5 h. 1/2 — Rideau à 6 h. 0/0.

Lundi 4 janvier. — DON CÉSAR DE BAZAN, drame en 5 actes. — MISS HELYETT, opérette en 3 actes. — LE SOUS-PRÉFET DE CHATEAU-BUZARD, vaudeville en 3 actes.

Ordre : 1° Don César ; 2. Miss Helyett ; 3. Le Sous-Préfet.

ETAT-CIVIL DE LILLE

Naissances du 3 janvier 1897

Marcel Vanneste, rue du Croquet, 18 bis. — Rachel Tarf, rue Monge, cour Vermeulen, 8. — Jeanne Van Hacken, rue de Dunkerque, 89, cour Bapaume, 2. — Thérèse Boniface, rue Royale, 59. — Georgette Coppey, rue du Croquet, 11. — Emilienne De Maeyer, place Fernig, 1. — Marguerite Michel, rue de Douai, 32. — Rose Décamps, rue d'Arras, 77. — Marie Geldof, rue Pierre-Legrand, 65. — Madeleine Galle, rue d'Isly, 30. — Maurice Louque, boulevard Victor-Hugo, 84, cour Descamps, 4. — Charles Camard, rue des Chats-Bossus, 17. — Alfred Servaetes, place Antoine-Tacq, 4. — Raymond Decarpentries, avenue de Dunkerque, 85.

Décès

Louis Jacque, 33 ans, époux de Louis Renon, porte d'Arras. — Léon Vandevisscher, 7 mois, rue Monge, cité Vermeulen, 2. — Florimond Pérignon, 75 ans, veuf de Fidéline Dubus, rue Pierre-Legrand, 158. — Victoire Galtar, 60 ans, célibataire, rue Magenta, 5, cour Depienne. — Paul Loisel, 16 mois, rue Sainte-Barbe, cour Sainte-Barbe. — Marie Sauvage, 3 mois 1/2, rue Wicar, 16. — Victoire Valinot, 61 ans, veuve de Auguste Dassonville, rue Léon-Gambetta, 265. — Léonie Looten, 8 mois, rue de la Caserne St-André, 7. — Fidéline Dumortier, 77 ans, veuve de Antoine Echevin, rue d'Artois, 158. — Virginie Liebaert, 26 ans, célibataire, rue Carpeaux, cour Prévost, 7. — Arnold Cuipers, 65 ans 1/2, époux de Marie Bovy, rue des Tanneurs, 65. — Alfred Perlin, 18 heures, rue Pierre-Legrand, cité Lefebvre, 38. — François Perlin, 21 heures, cité Lefebvre, 38. — Amédée Dubois, 63 ans 1/2, époux Victoire Darment, boulevard de la Liberté, 104 bis. — Marie Cary, 27 ans, épouse Louis Lamour, quai de la Basse-Deûle, 32. — Donatilde Baudelet, 52 ans, épouse de Joseph Lépine, rue St-Sauveur, 59.

Publications

Catteau Arthur, cartonnier, rue de Fives, 87 et Debuchy Gabrielle, journalière, id. — Salvador Victor, employé, rue de la Plaine, 30 et Dossche Marie Catherine, sans profession, rue de la Plaine, 65. — Carrez Louis, plafonneur, rue des Sarrazins, et Gard Coralie, cabaretière, rue d'Artois, 160. — Niessen Jules, ciseleur, rue Saint-Gabriel, 33 et Mollaert Marie Louise, lingère, id. — Balloué Elise, employé au chemin de fer, rue de Paris, 192, et Druel Marie, ménagère. Decroen Alexandre, peigneur de lin, cour Crombet 9, et Corbeel Thérèse, fileuse, rue Fombelle, 12. — Thelier Jean-Baptiste, ajusteur, à Annappes, et Dechirot Marie, dévideuse, rue de Lens, 25. — Decramer Romain, boulanger, rue de Juliers, 105, et Vaillant Marie, sans profession à Blagny. — Clerbeaux René, boulanger à Hellemmes, et Vasse Marie, ménagère, rue de l'Espérance, 5.

Boré Georges, tailleur de limes, cour Notre-Dame, 2 et Droulez Coralie, bambrocheuse, rue d'Iena, 59. — Helbe, Louis, tisserand, rue de la Plaine, 63 et Sadaune Marie, ménagère, id. — Stanislas Eugène, corroyeur, domicilié à Frévent et Minne, Elisa, couturière, rue des Guinguettes, 48. — Andries Edouard, graveur, à Bruges et Quéhen, Léontine, bobineuse, rue Kuhlmann, 8.

Gaumont Jean, domestique, à Montlay, et Renon Marie, femme de chambre, rue Jean Sans Peur, 50. — Charlet Charles, entrepreneur à Lambersart, et Gogez Catherine, tailleuse, rue St-André 42. — Sauvaire Lucien, portier consigne, rue Princesse, 108, et Poyet Marie, couturière, domiciliée à Paris. — Dujardin Théodore rue de la Barre, 80, et Delescluse Marguerite, sans profession à Roubaix.

Carpentier Casimir, employé de commerce, rue des Stations, 167, et Sturbois Joséphine, ménagère, domiciliée à Gosselies. — Moons Charles, vitrier, rue de Valenciennes, 41, et Coupez Blanche, mécanicienne, id. — Voet Jean-Baptiste, menuisier, à Mons en Barœul, et Vanbiercliet Romanie, couturière, rue du Maréchal Mortier, 26. — Bartier Henri, tisserand, domicilié à Roubaix, et Fontaine Angèle, tisserande, à Haubourdin.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
sur le
RIDEAU-RECLAME
du
THÉATRE MUNICIPAL DE LILLE
S'adresser à
M. Gaston NADAUD, 106, Rue Nationale, 106, LILLE
Seul Concessionnaire.

GUÉRISON Poudre & Cigarettes ESCOUFLAIRE — ASTHME — Envoi gratis franco ÉCHANTILLONS & CERTIFICATS de Médecins. — [illegible] BRUNEAU, [illegible], LILLE et toutes pharmacies.

Le Gérant, CHARLES CAPY.

Lille. — Imprimerie du *Réveil du Nord*
28, rue de Fives, 28.

10

LE JUSTICIER

PAR

CÉCILE CASSOT

— Madame, madame, priez Monseigneur de Saxe de faire demander votre cousine au roi ! dit le jeune homme furieux et désolé.

Mme Favart s'apprêtait à retourner à la tente du maréchal quand Damiens, que Dravalde n'avait pas vu depuis quelques heures, lui ramena la jeune fille.

— Ah ! Damiens, murmura Dravalde en sautant au cou de son ami, je n'oublierai jamais ce service-là : à toi, à la vie, à la mort.

Il regarda sa fiancée souriante.

— J'ai donc couru un grand danger ? Vous voilà tous inquiets, dit-elle.

— Oui, ma chère Arlette, remercie Damiens.

— Oh ! je l'ai remercié, mon cher Dravalde !

— Vite, vite, Arlette, l'escorte nous attend ; nous ne sommes en sûreté ni l'une ni l'autre.

[illegible]

— Vous avez gagné votre cause, cousine, auprès du maréchal ?

— J'ai agi de ruse, ma chère Arlette, viens.

Arlette se tourna vers Dravalde, et lui tendant son joli front :

— Tu es rassuré ?

— Je ne le serai qu'après ton départ.

— Que peux-tu craindre avec cela ?

Arlette montra au jeune homme un petit sachet qu'elle portait suspendu à son cou et dit :

— Cette fleur de résurrection me protège. Adieu ! Je vais prier pour toi. J'ai déjà tant prié ! Dieu a pourtant exaucé quelques-unes de mes prières, puisque je te revois... et que j'espère te revoir encore. Tu dois avoir beaucoup, beaucoup de choses à me dire. Faut-il annoncer à ton père que tu es à l'armée ?

— Non, ma chère Arlette, ne lui parle pas de moi, embrasse bien fort ma mère, mais sois discrète.

Arlette baissa les yeux et soupira, en entendant son cher Dravalde parler de sa mère.

— C'est entendu, je serai muette, répondit l'enfant attristée, embrasse mon sachet.

Dravalde sourit et obéit.

— Partez, dit Damiens, vous vous reverrez, ne perdez pas une minute.

Arlette rejoignit Justine et Julia.

On fit avancer le beau carrosse que Maurice avait donné à M. Favart et il partit escorté des mousquetaires noirs.

Les deux femmes regardèrent longuement les lignes françaises dont les avant-postes leurs présentaient leurs armes. Elles souriaient tristement en haussant légèrement les épaules.

— Comment ferai-je pour échapper à mes gardiens ?

— Vous prétexterez une maladie et vous écrirez au maréchal que vous ne pouvez retourner au camp. Et puis, l'on se bat demain, sait-on si le maréchal songera à vous ?

— Ne vous désespérez pas, ma chère cousine !

— Mlle Arlette a raison, madame, ayez du courage ! Les mousquetaires n'ont pas l'ordre de monter la garde devant votre maison.

Arlette, très calme et qui croyait en son talisman, parvint, avec sa parole douce à faire partager sa quiétude d'esprit à sa cousine.

Il fut convenu qu'aussitôt arrivée à Tournai, Julia commanderait des chevaux et une voiture pour Bruxelles, et que Justine irait là-bas se mettre sous la protection de la duchesse de Chevreuse.

La comédienne écrivit à son mari qui se trouvait à Gand avec Parmentier, son régisseur, envoya au terrible maréchal un courrier et partit, laissant Arlette auprès de Mme la chanoinesse d'Harcourt qui approuva, en l'embrassant, la sage résolution.

Mme Favart était à l'abri des poursuites de Maurice de Saxe quand celui-ci apprit sa fuite et jura de se venger.

Dravalde et Damiens ne respirèrent qu'après le départ d'Arlette et de Justine, d'Arlette surtout dont l'étrange et poétique beauté avait excité la curiosité du roi qui, arrivé sous sa tente, s'était empressé d'envoyer d'Ayen chercher cette fille.

Quand le carrosse eut quitté la plaine, ils dirent tous les deux en même temps : « Elles sont sauvées ! »

— Momentanément, ajouta Damiens.

— C'est le principal.

— Oui. Je crois que maintenant, mon cher Dravalde, nous sommes amis ; très amis. Mlle Arlette est si près des anges que je vous demande la permission de l'aimer après vous, comme un frère. Elle a une destinée à accomplir, cette enfant dont le front trahit la grandeur : toute jeunette qu'elle est, je suis sûr qu'elle est femme par la pensée. Quel régal ont eu mes yeux !

Dravalde, tout joyeux d'entendre de tels compliments, serra la main de son compagnon d'armes qui laissait ainsi voir sa sincérité.

— Ma chère Arlette, demanda-t-il, vous réconcilie-t-elle avec les femmes ?

— Non, répliqua Damiens ; j'admire l'exception, mais je hais le troupeau. Je reste ce que j'étais avant de connaître Mlle Arlette.... Je n'aimerai jamais ; ma destinée est ailleurs.

— Que vous êtes donc singulier !

— Dites plutôt très franc.

Et le regard vague de Damiens se promena dans le lointain comme s'il était à la recherche du mystère qui troublait les joies de sa pensée et celles de son âge.

— Tenez, Dravalde, c'est là-bas — et il indiquait de l'autre côté du fleuve un champ d'orge, — que l'inspiration d'un mensonge m'est venue pour sauver votre Arlette. L'image s'est présentée soudain à mon esprit. J'ai dit au capitaine d'Ayen qu'un prêtre envoyé par la chanoinesse venait chercher Arlette pour la conduire à son père mourant. Le prêtre et la mort, je le savais par le révérend père Veuillard, terrorisent l'âme de boue de ce pauvre Louis XV. Il a fait signe de la main au capitaine de me remettre la jeune fille qu'il espère revoir à Paris... Oh ! il ne la perdra pas de vue, allez. Il ne fait qu'ajourner son désir, il n'y renonce pas. Je me demande pourquoi la France tolère à sa tête un pareil monarque qui vaut moins que son oncle Philippe d'Orléans !

Ce langage, pour l'époque, était extraordinaire ; il effraya Dravalde, qui ne le pensait pas encore.

— Où donc avez-vous vécu ?

— Je vous l'ai dit, un peu partout ; ma liberté s'est développée chez M. de Bèze mais ce sont les jésuites qui m'ont appris à l'aimer. Elle est sortie de leur haine.

Damiens se mit à rire.

— Quels hommes ! Ils sont capables du plus grand bien comme du plus grand mal. Rien, rien ne leur est impossible. Vous êtes heureux, vous, d'avoir pu vivre à l'abri des affronts et des ignominies, qui insultent à l'âme des pauvres gens. J'ai souffert assez de tout cela pour trouver en moi la force du blâme qui vous semble un blasphème. Nous n'avons pas été créés, vous et moi, ainsi que les nôtres, pour recevoir les horions, les soufflets, les coups de pied des seigneurs. Ripostons, ces messieurs réfléchiront avant de nous battre... moi je commence... vous verrez ! vous verrez !

L'épiderme de Dravalde frissonnait comme s'il était frôlé par un fantôme. Un pareil langage n'accusait-il pas quelque dérangement dans l'esprit ?

— Je ne croyais pas qu'on put parler de la sorte !

— Est-ce que je surfais la vérité ?

— Je crains que vous ne la sentiez trop.

« Songez donc, si l'on vous entendait !

— Je parlerais ainsi devant Louis XV.

— Taisez-vous, Damiens. Vous êtes fort excité ce soir.

— Me taire ! Ah ! non, par exemple !... Essayez de vous débarrasser de votre crainte, vous me comprendrez.

— Auriez-vous de l'amertume ?

— Ma foi, non. Je n'ai que de la ferveur pour le dévouement. Je suis prêt à tous les sacrifices pour ceux qui souffrent. Mon cœur est touché des plaintes de la douleur, comme le vôtre l'est par la voix d'une femme. Je rapporte tout à Dieu, voilà ma force. Les autres hommes, comme vous par exemple, ne songent qu'à la chair : voilà le secret de tant de faiblesse !

(*A suivre*).